



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général Direction des examens et concours

Bordeaux, le 5 octobre 2021

Examens et concours
DEC 6

Affaire suivie par :
Catherine CHOUVALOV
05 57 57 87 83
catherine.chouvalov@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des
établissements du second degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement

Objet : Organisation des épreuves d'EPS aux examens – session 2022

PJ : Calendrier des épreuves
Fiche technique EPSNET
Fiche d'accès au portail ARENA et à l'application EPSNET

Je vous prie de trouver ci-dessous les informations relatives à l'organisation des épreuves d'éducation physique et sportive des examens pour la session 2022. Cette circulaire vient en complément des documents transmis par les bureaux d'organisation DEC-1 et DEC-3.

Inscription des élèves – session 2022

Comme pour les sessions précédentes, l'inscription des élèves se fait en même temps que l'inscription aux autres épreuves de l'examen. Les informations relatives aux épreuves d'EPS ont été intégrées aux circulaires, notes et notices d'inscription.

Le plus simple est que tous les candidats soient inscrits « aptes » aux épreuves d'EPS en CCF, la mise à jour des inaptitudes étant effectuée dans EPSNET lors de la saisie des notes.

Organisation des épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et ouverture de l'application « EPSNET »

Tous les candidats scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat et habilités, présentent l'épreuve en *Contrôle en Cours de Formation*. Pour cela, chaque établissement doit au préalable renseigner et saisir son protocole d'évaluation dans l'application « EPSNET ». Il sera ensuite validé par les inspecteurs d'académie/inspecteurs pédagogiques régionaux. La saisie des protocoles doit intervenir entre **le lundi 8 novembre et le mercredi 24 novembre 2021**. Je vous rappelle qu'en l'absence de remontée des protocoles, la saisie des notes des élèves ne sera pas autorisée. La saisie EPSNET doit être jointe au dossier du protocole d'évaluation (voir [le vade-mecum des examens](#)), et doit être envoyée au **service SAIA** du rectorat (pas à la DEC6). Rappel réglementation 2021 : en CAP, les protocoles ne sont composés que de deux épreuves (contrairement aux BCG, BTN et BCP qui en ont toujours trois).

Le **guide EPSNET** est consultable à tout moment (une fois connecté au site). Il répertorie, entre autres, tous les cas particuliers, que ce soit à la saisie des protocoles (aménagement d'épreuve, ajout/modification des menus, etc...) ou celle des notes (candidat inscrit inapte mais évalué, contrôle adapté, candidat n'étant plus dans l'établissement, etc...).

L'accès à l'application EPSNET, se fait **UNIQUEMENT par le portail ARENA et le réseau administratif de l'établissement** (portail intranet des chefs d'établissement <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>). En conséquence, si la saisie du protocole est déléguée à l'enseignant EPS coordonnateur, il sera **impératif** d'opérer une **délégation de droits**. Je vous remercie de bien vouloir transmettre la fiche technique ci-jointe au professeur coordonnateur. Un code de clé OTP vous sera demandé si vous n'utilisez pas le réseau administratif.

J'attire votre attention sur l'importance de :

- La vérification des saisies EPSNET des protocoles et surtout des notes,
- La mise en œuvre d'évaluations adaptées pour les candidats demandant un aménagement d'épreuve (rubrique Gestion des épreuves adaptées du Guide EPSNET).

Cas particuliers des candidats qui changent d'établissement en cours d'année :

- Si le changement a lieu avant le 30 mars 2022, c'est l'établissement actuel qui saisit les notes dans EPSNET et contacte l'ancien lycée si les évaluations d'EPS ne figurent pas dans le dossier élève.
- Si le changement a lieu après le 30 mars 2022, c'est l'établissement d'origine qui saisit les notes dans EPSNET et contacte le nouveau lycée pour les évaluations du dernier trimestre.

Épreuves obligatoires en forme ponctuelle, tout examen

Ces épreuves concernent les candidats individuels, les candidats sportifs de haut niveau bi-quotidiens, les candidats des établissements hors-contrats, les candidats des établissements qui n'ont pas obtenu d'habilitation à la pratique du CCF pour un examen et les candidats scolarisés mais en passerelle. L'inscription du candidat se fait en même temps que les autres épreuves sur Cyclades (date des épreuves : voir le calendrier ci-joint).

Convocation des examinateurs de lycée et de collège

Conformément à l'article 1 du décret du 17 décembre 1993 : « *est considéré comme une charge d'emploi, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale de participer aux jurys d'examen et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leur titre ou emplois* ». En conséquence, **TOUS les professeurs d'éducation physique et sportive sont susceptibles d'être appelés en tant qu'examineur**. J'insiste sur le fait que tous les enseignants qui n'auront pas été pré-désignés et/ou convoqués pour participer aux examens sont dits « examinateurs de réserve » ; ils peuvent être appelés et doivent prendre les dispositions nécessaires pendant la période des examens (cf calendrier).

Prise en compte des dispenses d'épreuves et quel justificatif fournir (liste non exhaustive)

Contexte	Motif	Justificatif	Notation CCF
Raison médicale	Maladie ou accident	Certificat médical* ou arrêt de travail*	⇒rattrapage (si absence au rattrapage : AB)
Raison scolaire	Stage à l'étranger, (uniquement dans le cadre réglementaire du cursus de formation : les voyages scolaires ne sont pas concernés)	Attestation*	⇒rattrapage (si absence au rattrapage : AB)
Raison privée	Problème grave dans la famille, etc... à voir au cas par cas	Ex. : extrait d'acte de décès, etc...	⇒rattrapage (si absence au rattrapage : AB)
Raison post bac	Concours auprès d'un organisme officiel (prioritaire sur les examens)	Convocation* au concours	⇒rattrapage (si absence au rattrapage : AB)

* Les justificatifs, quelle que soit leur nature, doivent obligatoirement être authentifiés (cachet du signataire), mentionner la durée de l'inaptitude et être datés au plus tard du jour de l'épreuve :

AUCUN JUSTIFICATIF NE DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE AU-DELÀ DU 07/06/2022.

RAPPEL : le certificat médical publié au Bulletin officiel, est disponible sur le site du rectorat de l'académie :

www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794

Note : en raison de la crise sanitaire actuelle, la situation est susceptible d'évoluer et donc de modifier le déroulement de la session comme pour celles de 2020 et 2021. Nous devons nous y préparer.



CALENDRIER EPS pour la SESSION 2022
Examens : baccalauréats général, technologique et professionnel et CAP

Évaluations en CCF

Calendrier EPSNET et Commissions d'harmonisation pour la session 2022	
Saisie des protocoles EPSNET	du lundi 8 novembre au mercredi 24 novembre 2021
Saisie des notes EPSNET - Ouverture du site : - Fermeture du site : ○ pour les CAP/BCP ○ BCG/BTN	4 avril 2022 3 juin 2022 7 juin 2022
Retour des dossiers CCF au rectorat : ○ pour les CAP/BCP ○ pour les BCG/BTN	8 juin 2022 13 juin 2022 Dates impératives

Épreuves obligatoires en ponctuel

Calendrier des ÉPREUVES pour la session 2022				
Épreuves	Activités	Semaine	Dates*	
			du	au
OBLIGATOIRE	Danse Demi-fond (800m) Sauvetage** Tennis de table	15	11/04/2021	15/04/2021
* Pour information : lundi de Pâques 17 avril ; vacances de Printemps du 18 avril au 2 mai ; jeudi Ascension 26 mai ; lundi Pentecôte 6 juin. Calendrier des vacances scolaires paru au Bulletin officiel n°48 du 17 décembre 2020 ** Cette activité n'est pas proposée aux examens pro (CAP et BCP)				



FICHE TECHNIQUE APPLICATION EPSNET A transmettre aux enseignants d'EPS

IMPORTANT : pour vous aider, vous pouvez éditer le guide depuis le site EPSNET

● LORS DE VOTRE PREMIERE CONNEXION

- Par le réseau administratif de l'établissement et le portail : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>
- Une délégation de droits pour la saisie doit être attribuée au professeur coordonnateur d'EPS (menu « administration », « gestion professeurs »).

Pour tout problème de connexion au portail ARENA, je vous remercie de contacter :
scol-téléservice au : 054 054 7000 ou via le formulaire sur le site : <http://www.helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact>.

● POUR CHAQUE EXAMEN, UNE BASE EPSNET

Il n'y a pas une base par établissement mais une base par type d'examen. Cela signifie que :

- Vous devez saisir les protocoles d'évaluation pour chaque examen ; un seul code RNE par base :
LE MÊME QU'UTILISÉ DANS CYCLADES pour l'examen (très important)
- Vous devez à chaque fois vous déconnecter d'une base pour vous reconnecter à une autre.

● VALIDATION DES PROTOCOLES

Uniquement par le Chef d'établissement : dans ARENA en dessous de « gestion des candidats », cliquer sur validation du chef d'établissement afin de verrouiller les protocoles ou la saisie des notes.

● ENVOI DES PROTOCOLES

- Une fois les protocoles validés, vous devez enregistrer sur votre ordinateur chaque fichier issu d'EPSNET et le soumettre aux Inspecteurs d'académie/Inspecteurs pédagogiques régionaux pour validation. L'importation des protocoles sur le « projet synthétique » ne nécessite plus l'envoi de documents « papier ».
- Pour envoyer les protocoles en version dématérialisée, vous devez importer le fichier pdf sur le projet synthétique à l'adresse suivante : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/>.

Un guide relatif à l'importation du fichier a été mis en place sur le site pédagogique de l'EPS (vadémécum).

Pour tout problème relatif au projet synthétique :

- **Dordogne** : contacter Teddy GUITTON, enseignant au LGT Jay de Beaufort Périgieux, en charge des examens du 24, guitton.teddy@ac-bordeaux.fr
- **Gironde** : contacter Brigitte CHRISTENSEN, enseignante au CLG Monséjour Bordeaux, en charge des examens du 33, lise.christensen@ac-bordeaux.fr
- **Landes** : contacter Julien DALES, enseignant au LPO Jean Taris de Peyrehorade, en charge des examens du 40, julien.dales@ac-bordeaux.fr
- **Lot et Garonne** : contacter Jean-Luc JABET, enseignant au Clg Jean Moulin Marmande, en charge des examens du 47, jean-luc.jabet@ac-bordeaux.fr
- **Pyrénées Atlantiques** : en charge des examens du 64
 - **Béarn** : contacter Christophe PERRIOT, enseignant au LPO Saint Cricq de Pau
christophe.perriot@ac-bordeaux.fr
 - **Pays Basque** : contacter Bruno TALLEC, enseignant à la Sep LPO Anglet
bruno.taltec@ac-bordeaux.fr

CALENDRIER EPSNET

Saisie protocoles : du lundi 8 novembre au mercredi 24 novembre 2021

Saisie des notes : - pour les CAP/BCP : du 4 avril au 3 juin 2021

- pour les BCG/BTN : du 4 avril au 7 juin 2021



FICHE d'ACCÈS ARENA et APPLICATION EPSNET (à transmettre à l'enseignant coordonnateur d'EPS)

Accès ARENA : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena>

L'accès à ARENA est possible uniquement avec l'identifiant et mot de passe de messagerie académique (prenom.nom@ac-bordeaux.fr).

Le chef d'établissement se connecte à ARENA afin d'établir une délégation de droit (via DELEG-CE pages 6 et 47 du guide) à la personne en charge de la saisie des protocoles et des notes des épreuves d'EPS en CCF (le professeur coordonnateur d'EPS).

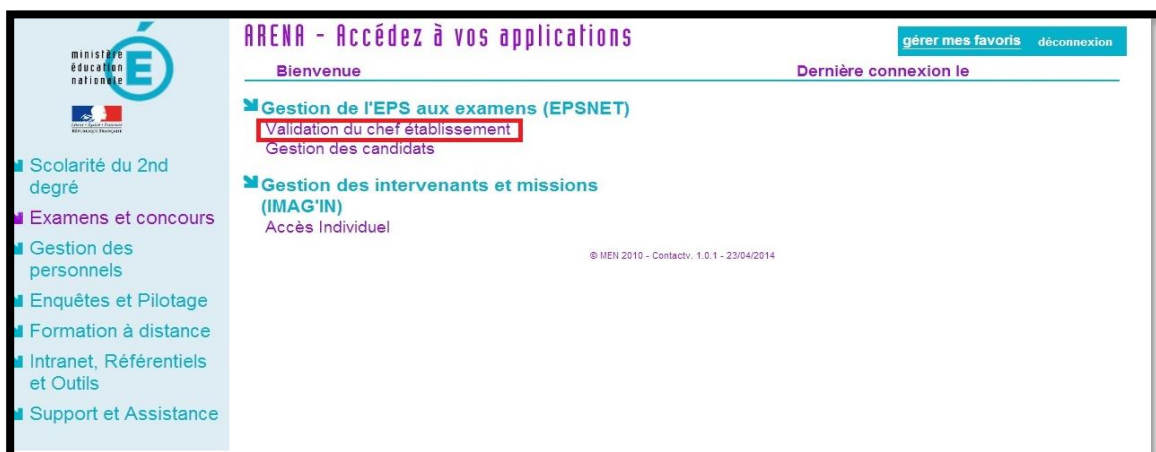
La saisie des protocoles EPS ainsi que la saisie des notes ne peuvent être effectuées, **sous la direction du chef d'établissement, que par le professeur coordonnateur d'EPS** (dossier établi avec l'aide des autres professeurs d'EPS).

Accès EPSNET :

1) Saisie des protocoles EPS et des notes

Une fois connecté au portail ARENA (réseau administratif de l'établissement, en utilisant le navigateur Mozilla Firefox et non Internet Explorer ou Google Chrome), il faut cliquer sur la rubrique « **Examens et concours** ». Puis se rendre sur le lien « **Gestion de l'EPS aux examens** » afin de **procéder à la saisie des protocoles et des notes** (pages 11 et 12 du guide).

2) Validation des protocoles et des notes (uniquement par le Chef d'établissement)



- Une fois **la saisie des protocoles EPS** effectuée, le chef d'établissement doit se connecter avec **ses identifiants** pour procéder à la validation de cette saisie et permettre ultérieurement la saisie des notes d'EPS. Il doit se rendre dans la rubrique « **examens et concours** » puis cliquer sur « **validation du chef d'établissement** », à partir de cette étape les protocoles sont validés, vous pouvez procéder à l'édition/extraction et l'importation vers le projet synthétique.
- Une fois **la saisie des notes EPS** effectuée et tous les contrôles et vérifications faits, le chef d'établissement doit se connecter avec ses identifiants pour procéder à la validation définitive de cette saisie. Il doit se rendre dans la rubrique « **examens et concours** » puis cliquer sur « **validation du chef d'établissement** », à partir de cette étape les notes sont validées, vous pouvez procéder à l'édition des documents définitifs et à l'extraction des notes.

L'extraction des notes peut permettre aux enseignants de renseigner « l'argumentaire » dans le cas où les résultats sont trop éloignés des attentes de la commission académique.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour les cas particuliers de gestion des candidats, voir le guide, ex. : contrôle adapté, inaptes et dispensés, etc

Les enseignants qui n'ont pas leurs identifiants de messagerie académique, peuvent les récupérer sur le site de l'Académie de Bordeaux (rubrique Personnel ou par Scol-téléservice).



Seul le chef d'établissement peut procéder à la validation des protocoles et à la validation définitive des notes d'EPS en CCF.

IMPORTANT : Un document relatif aux examens (saisies, dossiers, tutoriels "projet synthétique") est téléchargeable sur le site pédagogique EPS :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/>

Il s'agit du vadémécum relatif aux examens, qui a été conçu pour aider et renseigner les enseignants.

*En cas d'impossibilité d'accéder à EPSNET via le portail ARENA, il reste comme dernier recours d'utiliser le portail direct d'EPSNET : <https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement>
Les identifiants de connexion sont par défaut (identifiant et mot de passe) : le RNE de l'établissement (tout en majuscules sans espace), qu'il faut changer à la première connexion*